



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



## CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

**JEUDI 15 FÉVRIER 2018 à 19h00**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE**

Fait en Mairie,  
Le 9 février 2018



## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2018

### ADMINISTRATION GENERALE

3. Election des représentants à l'Association CAPDEMAT

### FINANCES COMMUNALES

4. Modification des tarifs des parcs de stationnement LOUVIERE II et STALINGRAD

### URBANISME - AMENAGEMENT

5. Autorisation donnée au Maire de déposer une Déclaration Préalable pour des travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire Miss Cavell
6. Périmètre zone bleue
7. Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire et une autorisation de travaux pour des travaux réglementaires de sécurité de l'école primaire Michelet

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Modification des tarifs de location de la boutique éphémère

### AFFAIRES CULTURELLES

9. Adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2018
10. Fixation des tarifs du Musée de Saint-Maur
11. Adoption d'une dotation pour le concours organisé dans le cadre du 15e Festival du court-métrage de Saint-Maur-des-Fossés et approbation du règlement

### MARCHES PUBLICS

12. Appel d'offres ouvert relatif aux travaux pour la mise en conformité, l'hygiène et l'agrandissement des offices et réfectoires des écoles maternelle Marinville et élémentaire Mûriers
13. Modification de l'Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers de la ville de Saint-Maur-des-Fossés
14. Avenant n°2 au marché de Travaux d'aménagement réglementaire d'installations sportives au Stade Chéron - lot 3 : Infrastructure

### COMMUNICATIONS

15. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
16. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)